



"Formez vous aux exigences des plus grands Spas et Instituts."

MASSAGE
Academy

REGLEMENT INTERIEUR

1- Préambule

Massage Academy est un organisme de formation professionnelle indépendant enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11921621292 par la Préfecture d'Ile-de-France.

Ce numéro ne valant pas agrément de l'état, Massage Academy ne délivre pas de diplôme.

2- Public concerné

Le présent règlement s'adresse à tous les élèves inscrits à une session dispensée par Massage Academy, et ce durant toute la durée de la formation suivie.

3- Horaires des formations

Les horaires de formations sont fixés de 9h15 à 17h30 et confirmés aux élèves lors de l'envoi de la convocation.

Massage Academy se réserve le droit de modifier cet emploi du temps en fonction des impératifs pouvant survenir. Le professeur pourra également aménager les horaires en fonction des nécessités de la formation ou des impératifs des élèves, avec l'accord de chacun et de la Direction.

Les participants sont tenus de remplir la feuille d'émargement à leur arrivée, chaque matin.

4- Salle de formation

L'accès à la salle de formation se fait en chaussons, chaussettes ou pieds nus.

Les boissons et aliments de toutes sortes y sont formellement interdits, un espace étant réservé à cet usage.

A l'issue de chaque session, les tables doivent être nettoyées, repliées et rangées par les élèves.

La salle doit être débarassée de tout effet personnel : serviettes, blocs-notes, stylos ou autres.

La salle peut-être utilisée par les élèves en soirées ou lorsqu'aucune formation ne s'y tient afin de mettre en pratique les enseignements appris à l'école. Sauf dispense spéciale, elle ne peut être utilisée à d'autres fins.

5- Matériel

Massage Academy met à disposition des élèves le matériel nécessaire à chaque formation.

Chaque élève a l'obligation de veiller à conserver celui-ci en bon état et de le restituer en intégralité à la fin de la session. Sauf dispense spéciale, il est interdit d'emporter du matériel hors de l'établissement.

6- Document pédagogique

Les documents pédagogiques (papier, sur CD ou vidéos) sont la propriété exclusive de Massage Academy et ne peuvent en aucun cas être dupliqués ou utilisés à d'autres fins pédagogiques.

De plus, il est interdit de photographier ou de filmer les formations, sauf accord exprès de la Direction.

7- Tenue

Les élèves sont avisés de la tenue à prévoir avant chaque formation.

Lors de la formation, ils sont priés d'avoir les ongles courts, les cheveux attachés lorsqu'ils sont longs et de ne pas porter de bijoux.

Professeurs et élèves doivent veiller à ce que leur tenue soit décente et adaptée à la pratique enseignée.



" Formez vous aux exigences des plus grands Spas et Instituts."

MASSAGE *Academy*

8- Comportement

Les participants sont tenus d'avoir un comportement correct à l'égard des professeurs et des autres élèves. Toute personne perturbant le groupe se verra exclue, après avertissement, si son attitude est jugée néfaste au bon apprentissage du protocole en cours.

9- Portables

Pour la concentration et la tranquillité de chacun, les portables sont interdits dans la salle de cours, et ce même en mode vibreur. Ils devront être laissés au vestiaire et la sonnerie neutralisée.

10- Espaces communs et abords de l'établissement

Des espaces communs (coins café et cuisine) sont à la disposition des élèves. Ceux-ci devront veiller à la propreté de ces endroits, notamment en pensant à laver la vaisselle dont ils font usage. Les abords de l'école devront également être maintenus propres, par exemple en déposant les mégots dans les cendriers appropriés.

11- Vestiaire

Les élèves doivent veiller à la bonne tenue du vestiaire afin de toujours y conserver la liberté de passage.

12- Vol ou dommage matériels

Massage Academy ne saurait en aucun cas être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration de matériel de quelque nature qu'il soit. Les élèves doivent veiller à ne pas conserver d'objet de valeur dans le vestiaire.

13- Sanctions

Tout manquement à l'une des dispositions ci-dessus établies pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive. La Direction se réserve le droit de statuer sur la situation avec l'avis du professeur le cas échéant.

En cas de renvoi, le remboursement de la formation ne pourra être envisagé.

Si l'élève effectue la formation dans le cadre de la formation continue ou d'une prise en charge par un organisme paritaire, l'employeur ou ledit organisme seront également informés de la sanction.

14- Diffusion du règlement intérieur

Le présent règlement est affiché dans les locaux de Massage Academy et disponible sur le site www.massageacademy.fr et nul ne pourra prétendre ne pas en avoir eu connaissance.